

EMS INFO 2020

ASPECTS FINANCIERS ET PRATIQUES

La facture qui concerne la part de l'assurance maladie aux soins est adressée directement aux assureurs. Celle qui est adressée aux habitants se compose des éléments suivants :

Tarif socio-hôtelier (SoHo)

Il couvre entre autres les prestations hôtelières, de l'intendance, du service technique, de l'administration ainsi que les activités organisées au sein de l'institution. Pour notre établissement, l'État a fixé ce tarif à **CHF 152.35/jour**.

Vous trouverez la liste de prestations et participations non comprises dans le forfait socio-hôtelier établie par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) avec ce lien :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/social/EMS/Mementos/v3_BAT_SASH18_Annexe_N7.pdf

Vous trouverez également ci-dessous une liste des prestations et participations non comprises dans le forfait socio-hôtelier avec indication de nos prix.

Prestations et participations non comprises dans le forfait socio-hôtelier (Prix en francs suisses, TTC)	
Chambre individuelle – selon aménagement	Entre 15.-/jour et 30.-/jour
Marquage du linge	Forfait à l'entrée 120.-/100 pièces 1.50/pièce supplémentaire
Nettoyage chimique/Traitement spécial linge délicat	Selon facture fournisseur
Travaux de couture	Selon facture fournisseur
Débarras des meubles personnels	60.-/h
Travaux effectués par le service technique pour le compte de l'habitant	60.-/h
Transport médicalement prescrit (médecin, physio, dentiste...); dès 500.-/année civile, les frais sont pris en charge par l'assurance maladie	Selon facture fournisseur

Transport privé ou médical assuré par la fondation	Voiture : 0.65/km - Bus : 0.90/km + 30.-/h avec chauffeur seul ou + 50.-/h avec accompagnant
Transport privé ou médical assuré par un tiers (THV...) avec un accompagnant de la fondation	Facture fournisseur + 20.-/h pour accompagnant
Moyens auxiliaires adaptés, personnalisés (fauteuil roulant spécial...)	Selon facture fournisseur
Repas, boissons, spectacles hors de l'établissement (cinéma, cirque...)	Selon facture fournisseur
Vacances des habitants	Selon facture fournisseur
Brosse à dents, dentifrice, crème hydratante, déodorant (produits achetés par l'EMS)	Forfait de 15.-/mois pour les habitants qui le souhaitent
Pour tous les autres produits de toilette et pour les habitants ne désirant pas le forfait de 15.-/mois	Achats effectués par les proches
Coiffeur, esthéticienne, pédicure, podologue	Selon facture fournisseur
Abonnement à des revues particulières	Selon facture fournisseur
Location TV (écran plat uniquement)	25.-/mois
Téléréseau	5.-/mois
Assurance RC (si pas d'assurance RC privée)	3.-/mois
Gestion fortune, affaires privées, déclaration d'impôt... (hors régimes sociaux)	100.-/h

Coût des soins

L'État a fixé la part du coût résiduel des soins à charge des résidents à **CHF 23.-/jour**.

Charges mobilières et entretien immobilier

Ces montants fixés par l'État nous permettent d'améliorer et de rénover nos bâtiments et de renouveler le mobilier et les équipements. Le tarif des charges mobilières est de **CHF 3.50/jour** et celui de l'entretien immobilier est de **CHF 7.85/jour**.

Allocation d'impotence

Le montant de l'allocation d'impotence est facturé à l'habitant si ce dernier le touche directement. En effet, conformément aux dispositions de l'État, l'allocation d'impotence doit être versée à l'institution, car elle sert à couvrir les frais supplémentaires de soin.

Honoraires médicaux et frais de médicaments

Ils sont adressés directement aux assurances par les prestataires de soins. La franchise et la quote-part de l'assurance maladie sont à charge de l'habitant. Le site internet de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) vous donnera tous les renseignements complémentaires :

<https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/hebergement/jentre-en-ems-etablissement-medico-social/>

<https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/hebergement/je-suis-en-ems-etablissement-medico-social/>

Dépôt d'argent de poche

Afin de payer les différentes prestations non comprises dans le forfait socio-hôtelier (consommations à la salle à manger, coiffeuse, pédicure, sorties...), nous vous prions de faire un dépôt mensuel «argent de poche» par virement ou directement à la réception. Un décompte est envoyé chaque mois avec la facture.

Assurance responsabilité civile

La Rozavère a contracté une assurance RC collective qui couvre les dommages que les habitants pourraient causer à des tiers ou à des objets/infrastructures. Une prime forfaitaire mensuelle de CHF 3.- est facturée aux personnes qui ne nous fournissent pas une copie de leur police d'assurance RC privée.

Difficultés financières

Les habitants ayant des difficultés financières pour payer la facture de la fondation peuvent obtenir des prestations complémentaires de l'AVS (PC). Les personnes qui sont au bénéfice de PC à l'entrée en EMS doivent nous en informer, afin que ces prestations soient réadaptées. Certaines prestations peuvent être couvertes par l'aide de l'État (LAPRAMS). Notre service de facturation est à votre entière disposition pour tout renseignement utile concernant les démarches à entreprendre pour l'obtention des PC ou de l'aide de l'État.

Documents

La liste des documents nécessaires à la préparation de votre entrée vous sera remise en cas d'hébergement dans notre établissement. Notre service de facturation est à votre disposition pour vous aider à les remplir.

Meubles personnels

Les meubles personnels non encombrants sont acceptés à l'EMS. Ils doivent faire l'objet d'un inventaire.

Valeurs

Les objets de valeur (montres, bijoux...) et l'argent doivent être remis au personnel soignant pour être déposés dans le coffre. Ils doivent obligatoirement faire l'objet d'un inventaire à l'arrivée. Une assurance particulière doit être conclue par le résident pour les objets de grande valeur.

Changement d'adresse

Vous avez l'obligation de faire votre changement d'adresse au contrôle des habitants de Lausanne.

Courrier

Vous recevez votre courrier à l'EMS. Si vous souhaitez que votre répondant le reçoive directement chez lui, vous pouvez faire le changement d'adresse à la poste. Nous pouvons également le lui renvoyer. Dans ce cas, les frais postaux seront ajoutés sur votre facture. Il peut aussi venir le chercher à la réception (gratuit).

Fumée

Il est strictement interdit de fumer dans tout l'EMS. Le seul endroit autorisé est l'espace fumeurs extérieur.

Wifi

Une connexion au Wifi est gracieusement offerte.

Soins médicaux

Le libre choix du médecin est garanti. Physiothérapeute, dentiste et podologue sont à disposition sur demande. Nous avons un partenariat avec le cabinet dentaire Sourions. Le cabinet dentaire est sur place. Afin de prévenir les problèmes liés à une mauvaise dentition (malnutrition, douleurs, insomnies...), un contrôle de dépistage (pris en charge pour les personnes au bénéfice de PC) est proposé dans les trois mois après l'entrée du résident.

Soins esthétiques et de bien-être

Prière de vous adresser à l'équipe d'accompagnement.

Fonds du 130^e

Lors du 130^e anniversaire de la fondation, il a été créé un fonds afin de venir en aide aux habitants bénéficiant de PC et ne pouvant pas s'offrir certaines prestations de loisirs ou de bien-être. Les demandes doivent être faites à la direction.

Cérémonies religieuses

Les habitants ont accès aux cérémonies et activités organisées dans la chapelle de l'EMS : cultes, messes, lectures et partages bibliques, cérémonies du souvenir. Des aumôniers sont également à disposition des habitants pour des visites individuelles.

Proches aidants

La consultation psychologique pour proches aidants a pour mission de soutenir les proches. Si vous avez des questions, une brochure est à votre disposition à la réception.

Salon de coiffure

Une coiffeuse est à disposition sur rendez-vous. Prière de vous adresser à l'équipe d'accompagnement.

	CHF/TTC
Coupe homme	25.-
Coupe homme avec shampoing	28.-
Shampoing, mise en plis, brushing	39.-
Shampoing, coupe, mise en plis, brushing	63.-
Shampoing, teinture, mise en plis	66.-
Shampoing, coupe, teinture, mise en plis	80.-
Shampoing, permanente, coupe, mise en plis	84.-
Shampoing, coupe, séchage rapide	50.-

Racontez votre vie à vos proches

Vous avez la possibilité de parler de votre parcours de vie en abordant les moments forts de votre existence. Vous pourrez ainsi transmettre à vos proches des souvenirs et des témoignages sous forme de film fait par un professionnel. Pour tout renseignement, merci de vous adresser à la réception.

Durée 1 h d'entretien + temps d'installation et de montage vidéo
Prix CHF 480.- (TTC)

Télévision

Vous avez la possibilité d'amener une télévision privée (écran plat uniquement). Dans ce cas, seul le télé-réseau est facturé. Les personnes bénéficiant de prestations complémentaires (PC) peuvent demander l'exonération de la redevance radio-TV.

Salles à manger des habitants

Les habitants mangent dans les diverses salles à manger et dans l'espace hôtelier situé à côté du restaurant public. Les proches qui désirent manger avec un habitant doivent obligatoirement réserver au restaurant (voir ci-dessous).

Restaurant public Les Escapades Gourmandes

Ce restaurant, trait d'union entre la Fondation La Rozavère et un public friand de gastronomie, propose une cuisine de qualité composée de produits locaux sélectionnés avec soin. Il accueille ses hôtes dans un bâtiment de style contemporain, avec vue sur le parc et la terrasse. Il permet de profiter de la beauté exceptionnelle du site et de développer son ancrage social dans un quartier d'habitation en plein développement.

Le restaurant est ouvert au public à midi, du lundi au vendredi. Le week-end, il est ouvert **uniquement** pour les proches des habitants (seul le menu du jour est proposé).

Le restaurant peut accueillir des clients le soir sur réservation uniquement. Une table d'hôtes dans la cuisine (4 à 8 personnes) peut être réservée midi et soir sur demande. Les Escapades Gourmandes offrent également un service traiteur.

Si des proches désirent manger avec un habitant à midi, une réservation doit obligatoirement être faite au restaurant. Le menu du jour du résident ne sera bien entendu pas facturé. Par contre, s'il désire commander à la carte, une déduction de CHF 4.- sera faite. Toutes les boissons sont payantes.

Pour tout renseignement et réservation : 021 651 40 00 - www.lesescapadesgourmandes.ch

Mémentos d'information

Ils donnent diverses informations concernant le séjour en EMS et les numéros suivants sont disponibles à notre réception ou sur le site de l'État de Vaud avec le lien ci-dessous.

<https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/hebergement/jentre-en-ems-etablissement-medico-social/mementos/>

Mémento n° 1	L'EMS... quand on ne peut plus rester chez soi...
Mémento n° 2	J'entre en EMS, comment payer ? + annexe
Mémento n° 3	J'entre en EMS, comment pourra vivre mon conjoint à domicile ? + annexe
Mémento n° 4	J'entre en EMS, est-ce qu'on va me prendre toute ma fortune ? + annexe
Mémento n° 5	J'entre en EMS, quelles sont les conséquences d'une donation à mes enfants ? + annexe
Mémento n° 6	J'entre en EMS, 10 questions, 10 réponses
Mémento n° 7	La facture de l'EMS + annexe
Mémento n° 8	Le Service des assurances sociales et de l'hébergement
Mémento n° 12	Je suis répondant d'une personne hébergée en EMS ou en home non médicalisé + annexe

Accès

Avec l'autoroute : sortie Lausanne-Vennes, suivre Lausanne, puis Chailly

GPS : 46°31'47"N/6°39'19"E

En transports publics (www.t-l.ch) : Ligne 42 - Arrêt Rozavère

